



---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

---

Le 13 novembre deux mille dix-huit, à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 7 novembre 2018

|                            |              |   |
|----------------------------|--------------|---|
| <u>Nombre de membres :</u> | En exercice  | 27  |
|                            | Convoqués    | 27  |
|                            | Présents     | 23 (de 20h33 à 21h55) – 22 (de 21h55 à 22h15) |
|                            | Procurations | 4 (de 20h33 à 21h55) – 5 (de 21h55 à 22h15)   |
| Absent                     | 0            |   |

### **Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE – Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVE - Mme Claudie MAHE  
M. Armel MOYON – Mme Muriel MAHE - M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth ABOT – M. Christian BURLOT  
M. Jean-Philippe LEVESQUE – Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE  
Mme Roselyne DAUFFY – M. Gabriel DUVAL – M. Mikaël COUTURIER – Mme Tiphaine TEHERY - Mme Vanessa LEBEAU  
(présente de 20h33 à 21h55) - M. Bernard CLOUET – M. Denis RIMBERT - Mme Marie-Christine BRIAND  
Mme Annaïg GICQUEL

### **Excusés :**

M. Marc FOUCAULT (procuration à M. Mikaël COUTURIER)  
M. Arnaud GUIHENEUF (procuration à M. Paul LONGATTE)  
M. Michel MENARD (procuration à M. Denis RIMBERT)  
Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE (procuration à M. Bernard CLOUET)  
Mme Vanessa LEBEAU (procuration à Mme Claudie MAHE de 21h55 à 22h15)

### **Secrétaire de séance :**

Mme Tiphaine TEHERY

---

## Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2018.
- Points soumis au vote :

### **AFFAIRES GENERALES**

- 2018-103 Modification de la composition des Commissions Culture – animation ; Affaires sociales ; Enfance – jeunesse ; Commerce – artisanat – développement économique – emploi – insertion
- 2018-104 Modification de la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS)
- 2018-105 Désignation d'un nouveau représentant de la Commune au Conseil d'Administration des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) des écoles Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Joseph
- 2018-106 Désignation d'un nouveau représentant de la Commune au Conseil d'Administration du collège Quéral

## **RESSOURCES HUMAINES**

- 2018-107 Renouvellement du poste d'agent contractuel pour l'animation du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »
- 2018-108 Modification du tableau des effectifs
- 2018-109 Augmentation du temps de travail d'un agent contractuel

## **FINANCES LOCALES**

- 2018-110 Acquisition auprès du Département de Loire-Atlantique d'actions de Loire-Atlantique Développement – SPL
- 2018-111 Décision Modificative n° 1 Budget Principal
- 2018-112 Décision Modificative n°1 Budget Assainissement
- 2018-113 Décision Modificative n° 1 Budget Carré d'argent
- 2018-114 Ligne de trésorerie pour l'année 2019
- 2018-115 Versement d'une avance pour le budget annexe du lotissement de la Chasselandière
- 2018-116 Proposition de créances éteintes
- 2018-117 Mise en place d'une autorisation de programme pour la requalification de la route de Vannes
- 2018-118 Modification n°2 marché d'assurance
- 2018-119 Signature d'une convention avec l'Association pour l'organisation de la permanence des soins des médecins libéraux en Loire-Atlantique (ADOPS 44) pour la mise à disposition de locaux
- 2018-120 Proposition d'une garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt souscrit par l'association hospitalière Saint-Martin dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la résidence La Châtaigneraie
- 2018-121 Proposition d'une garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt souscrit par la SCI « Les Châtaignes », dans le cadre de l'extension du village séniors, situé à proximité de la résidence La Châtaigneraie

## **VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE**

- 2018-122 Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat Atlantic'eau pour l'année 2017
- 2018-123 Présentation du rapport de la Commission communale pour l'accessibilité
- 2018-124 Signature d'une convention de gestion avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique relative à l'aménagement de plateaux et d'arrêts de bus en écluse en agglomération au village du Perron
- 2018-125 Tarifs municipaux

## **ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL**

- 2018-126 Détermination du montant de l'indemnité versée aux piégeurs de ragondins

## **ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS**

- 2018-127 Signature d'une convention de partenariat avec le Comité d'organisation de cyclo-cross de Pont-Château, dans le cadre de l'organisation d'une manche de la Coupe du monde de cyclo-cross le 20 janvier 2019
- 2018-128 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Roller club de Pont-Château

## **ENFANCE, JEUNESSE**

- 2018-129 Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021
- 2018-130 Validation du Projet Educatif de Territoire labellisé « Plan Mercredi » et signature de la convention « Plan Mercredi »
- 2018-131 Montant 2019 de la participation communale allouée aux écoles de la Commune
- 2018-132 Montant 2019 de la participation communale aux frais liés à la pratique d'activités diverses au sein des écoles de la Commune
- 2018-133 Avenant n°1 à la convention portant sur le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) conclue avec les Communes de la circonscription de Pont-Château

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Tiphaine TEHERY est nommée secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2018 est approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE).

- **Points soumis au vote :**

## **AFFAIRES GENERALES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2018-103 – Modification de la composition des Commissions Culture – animation ; Affaires sociales ; Enfance - jeunesse ; Commerce – artisanat – développement économique – emploi – insertion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De renommer la Commission Enfance, jeunesse en Commission Vie scolaire, enfance.
- > De modifier la composition des commissions municipales ainsi :
  - Culture – animation : Paul LONGATTE, Annie PRIOUX-TERRIENNE, Arnaud GUIHENEUF, Gabriel DUVAL, Jean-Philippe LEVESQUE, Philippe ROUAUD, Stéphane POILVE, Bernard CLOUET, Annaïg GICQUEL.
  - Affaires sociales : Sylvie MORAND, Annie PRIOUX-TERRIENNE, Philippe ROUAUD, Roselyne DAUFFY, Tiphaine TEHERY, Christian BURLLOT, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE.
  - Vie scolaire – enfance : Claudie MAHE, Mikaël COUTURIER, Philippe ROUAUD, Vanessa LEBEAU, Muriel MAHE, Margareth ABOT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL.
  - Commerce – artisanat – développement économique – emploi – insertion : Margareth ABOT, Gabriel DUVAL, Mikaël COUTURIER, Philippe ROUAUD, Tiphaine TEHERY, Sylvie MORAND, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-104 – Modification de la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS)**

A l'issue d'un vote à bulletin secret,

Les membres élus au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS) par le conseil municipal sont Mme Sylvie MORAND, Mme Tiphaine TEHERY, Mme Annie TERRIENNE, Mme Roselyne DAUFFY, M. Philippe ROUAUD, M. Christian BURLLOT, Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE, M. Denis RIMBERT.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-105 – Désignation d'un nouveau représentant de la commune au Conseil d'administration des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) des écoles Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Joseph**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De désigner M. Philippe ROUAUD représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) des écoles Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Joseph suite à la démission de Mme Angélique BLANCHARD de son mandat de conseillère municipale.
- > De dire que les représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) des écoles Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Joseph sont Mme Muriel MAHE et M. Philippe ROUAUD.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-106 – Désignation d'un nouveau représentant de la commune au Conseil d'administration du collège Quéral**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De désigner M. Philippe ROUAUD représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration du collège Quéral, suite à la démission de Mme Vinciane SEKHRI de son mandat de conseillère municipale.
- > De dire que les représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration du collège Quéral sont Mme Claudie MAHE et M. Philippe ROUAUD.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-107 – Renouvellement du poste d'agent contractuel pour l'animation du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'autoriser Mme le Maire à renouveler le contrat de travail du poste d'animateur du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », pour une durée d'un an, à compter du 2 décembre 2018.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-108 – Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, au sein du service Etudes, projets, urbanisme

## **DÉLIBÉRATION N°2018-109 – Augmentation du temps de travail d'un agent contractuel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De fixer le temps de travail de l'agent contractuel affecté au renfort du Centre Communal d'Action Social à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, afin de lui permettre d'assurer ses nouvelles missions d'agent d'accueil.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-110 – Acquisition auprès du Département de Loire-Atlantique d'actions de Loire Atlantique Développement – SPL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Danielle CORNET ne prenant pas part au vote) :

- > D'approuver l'acquisition de trois actions (valeur nominale de 100€ chacune) de LAD-SPL auprès du Département de Loire-Atlantique, afin de devenir actionnaire au sein du capital de LAD-SPL pour une valeur totale de 300€ ;
- > D'approuver le versement de la somme de 300€, en une fois, lequel sera prélevé sur le chapitre 27 et à l'article 271 ;
- > De désigner M. Stéphane POILVE représentant au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autoriser à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiée au sein de la dite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun ;
- > D'autoriser Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N°2018-111 – Décision modificative n°1 Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

> D'accepter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal, telle que détaillée ci-dessous.

### Dépenses de fonctionnement

| Article             | Intitulé                               | Montant              |
|---------------------|--|----------------------|
| <b>Chapitre 011</b> |  |                      |
| 6188                | Autres frais divers                    | 45 000,00 €          |
| <b>Chapitre 012</b> |  |                      |
| 64111               | Rémunération principale                | 20 000,00 €          |
| 64131               | Rémunérations                          | 30 000,00 €          |
| <b>Chapitre 65</b>  |  |                      |
| 6558                | Autres contributions obligatoires      | 30 000,00 €          |
| 6574                | Subventions                            | 15 000,00 €          |
| <b>Virements</b>    |  |                      |
| 023                 | Virement à la section d'investissement | - 152 989,00 €       |
| <b>TOTAL</b>        |  | <b>- 12 989,00 €</b> |

### Recettes de fonctionnement

| Article            | Intitulé                    | Montant              |
|--------------------|-----------------------------|----------------------|
| <b>Chapitre 73</b> |                             |                      |
| 73211              | Attribution de compensation | - 12 989,00 €        |
| <b>TOTAL</b>       |                             | <b>- 12 989,00 €</b> |

### Dépenses d'investissement

| Article                                  | Intitulé                                    | Montant             |
|--|---|---------------------|
| <b>Opérations réelles</b>                |   |                     |
| 2041582                                  | Subventions équipements autres groupement   | 80 000,00 €         |
| 2132                                     | Immeubles de rapport                        | 85 248,00 €         |
| 2313                                     | Immo en cours - constructions               | 150 000,00 €        |
| <b>Opérations d'ordre (chapitre 041)</b> |   |                     |
| 2315                                     | Immo en cours - installations, matériels... | 35 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                             |   | <b>350 248,00 €</b> |

### Recettes d'investissement

| Article                                  | Intitulé                              | Montant             |
|--|---------------------------------------|---------------------|
| <b>Virements</b>                         |                                       |                     |
| 021                                      | Virement de section de fonctionnement | - 152 989,00 €      |
| <b>Emprunt</b>                           |                                       |                     |
| 1641                                     | Emprunt                               | 1 129,00 €          |
| <b>Opérations réelles</b>                |                                       |                     |
| 1321                                     | Etat et établissements nationaux      | 310 518,00 €        |
| 1322                                     | Région                                | 31 880,00 €         |
| 1323                                     | Département                           | 23 396,00 €         |
| 1342                                     | Amendes de police                     | 16 066,00 €         |
| 2115                                     | Terrains bâtis                        | 85 248,00 €         |
| <b>Opérations d'ordre (chapitre 041)</b> |                                       |                     |
| 238                                      | Acomptes et avances versées           | 35 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                             |                                       | <b>350 248,00 €</b> |

## DÉLIBÉRATION N°2018-112 – Décision modificative n°1 Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la Décision Modificative n°1 du Budget Assainissement, telle que détaillée ci-dessous.

### Dépenses de fonctionnement

| Article             | Intitulé                               | Montant           |
|---------------------|--|-------------------|
| <b>Chapitre 042</b> |  |                   |
| 6811                | Dotations aux amortissements           | 16 851,00 €       |
| <b>Chapitre 67</b>  |  |                   |
| 673                 | Titres annulés (exercices antérieurs)  | 2 500,00 €        |
| <b>Virements</b>    |  |                   |
| 023                 | Virement à la section d'investissement | - 14 949,00 €     |
| <b>TOTAL</b>        |  | <b>4 402,00 €</b> |

### Recettes de fonctionnement

| Article             | Intitulé                           | Montant           |
|---------------------|------------------------------------|-------------------|
| <b>Chapitre 042</b> |                                    |                   |
| 777                 | Quote part subventions transférées | 4 402,00 €        |
| <b>TOTAL</b>        |                                    | <b>4 402,00 €</b> |

### Dépenses d'investissement

| Article                                  | Intitulé     | Montant           |
|--|--------------|-------------------|
| <b>Opérations d'ordre - chapitre 040</b> |              |                   |
| 13913                                    | Départements | 4 402,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                             |              | <b>4 402,00 €</b> |

### Recettes d'investissement

| Article                                  | Intitulé                              | Montant           |
|--|---------------------------------------|-------------------|
| <b>Virements</b>                         |                                       |                   |
| 021                                      | Virement de section de fonctionnement | - 14 949,00 €     |
| <b>Chapitre 16</b>                       |                                       |                   |
| 1641                                     | Emprunts                              | 2 500,00 €        |
| <b>Opérations d'ordre - chapitre 040</b> |                                       |                   |
| 28138                                    | Autres constructions                  | 1 721,00 €        |
| 281532                                   | Réseaux d'assainissement              | 15 130,00 €       |
| <b>TOTAL</b>                             |                                       | <b>4 402,00 €</b> |

## DÉLIBÉRATION N°2018-113 – Décision modificative n°1 Budget Carré d'argent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la Décision Modificative n°1 du Budget Carré d'argent, telle que détaillée ci-dessous.

### Dépenses de fonctionnement

| Article                   | Intitulé   | Montant           |
|---------------------------|--|-------------------|
| <b>Opérations réelles</b> |  |                   |
| 6215                      | Personnel affecté par collectivité de rattachement | 1 500,00 €        |
| <b>TOTAL</b>              |  | <b>1 500,00 €</b> |

### Recettes de fonctionnement

| Article                   | Intitulé   | Montant           |
|---------------------------|--|-------------------|
| <b>Opérations réelles</b> |  |                   |
| 7062                      | Redev, et droits - services à caractère culturel | 1 500,00 €        |
| <b>TOTAL</b>              |  | <b>1 500,00 €</b> |

### Dépenses d'investissement

| Article                   | Intitulé                      | Montant       |
|---------------------------|-------------------------------|---------------|
| <b>Opérations réelles</b> |                               |               |
| 2184                      | Mobilier                      | 2 500,00 €    |
| 2188                      | Autres immobilisations        | 12 500,00 €   |
| 2313                      | Immo en cours - Constructions | - 15 000,00 € |
| <b>TOTAL</b>              |                               | <b>- €</b>    |

### Recettes d'investissement

| Article      | Intitulé | Montant    |
|--------------|----------|------------|
| <b>TOTAL</b> |          | <b>- €</b> |

## DÉLIBÉRATION N°2018-114 – Ligne de trésorerie pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De retenir l'offre de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| Montant               | 1 000 000 € |
| Durée                 | 12 mois     |
| Commission engagement | 0,10%       |
| Frais de dossier      | Néant       |
| Index                 | Eonia       |
| Marge                 | 0,26%       |
| CNU                   | Néant       |

*Eonia au 29/10/2018 : -0,368%*

## DÉLIBÉRATION N°2018-115 – Versement d'une avance pour le budget annexe du lotissement de la Chasselandière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le versement d'une avance de 35 000 € pour le budget annexe du lotissement de la Chasselandière afin de l'équilibrer.

## DÉLIBÉRATION N°2018-116 – Proposition de créances éteintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la créance éteinte d'un montant de 96.10 €.
- > De s'engager à procéder au mandatement de la créance.

## DÉLIBÉRATION N°2018-117 – Mise en place d'une autorisation de programme pour la requalification de la route de Vannes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'approuver la mise en place de l'autorisation de programme suivante pour la requalification de la route de Vannes :

### **AP2018-01**

|   |                             |                 |
|---|-----------------------------|-----------------|
| Requalification de la route de Vannes : | Autorisation de programme : | 2 700 000 € TTC |
|   | Crédit 2018 :               | 500 000 €       |
|   | Crédit 2019 :               | 700 000 €       |
|   | Crédit 2020 :               | 750 000 €       |
|   | Crédit 2021 :               | 750 000 €       |



## **DÉLIBÉRATION N°2018-118 – Modification n°2 marché d'assurances**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la modification du lot n°4 « risques statutaires » du contrat d'assurances conclu avec la société GHK / QUATREM.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°4 « risques statutaires » du contrat d'assurances conclu avec la société GHK / QUATREM.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-119 – Signature d'une convention avec l'Association pour l'organisation de la permanence des soins des médecins libéraux en Loire-Atlantique (ADOPS 44) pour la mise à disposition de locaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'autoriser Mme le maire à signer la convention de mise à disposition du modulaire propriété de la Commune et situé boulevard Pellé de Quéral au CAPS (Centre d'Accès aux Premiers Soins), conclue avec l'ADOPS (Association pour l'Organisation de la Permanence des Soins des Médecins Libéraux en Loire-Atlantique) et annexée à la présente délibération ; ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-120 – Proposition d'une garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt souscrit par l'association hospitalière Saint-Martin dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la résidence la Châtaigneraie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accorder à l'association hospitalière Saint-Martin une garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des prêts d'un montant total de 4 195 000 € souscrits par celle-ci auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée ;
- > De préciser que la garantie est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association hospitalière Saint-Martin, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
- > De s'engager, sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole Atlantique Vendée, à se substituer dans les meilleurs délais à l'association hospitalière Saint-Martin pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- > De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-121 – Proposition d'une garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt souscrit par la SCI « Les Châtaignes » dans le cadre de l'extension du village seniors, située à proximité de la résidence La Châtaigneraie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accorder à la SCI « Les Châtaignes » une garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 324 000 € souscrit par celle-ci auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée.
- > De préciser que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SCI « Les Châtaignes », dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
- > De s'engager, sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole Atlantique Vendée, à se substituer dans les meilleurs délais à la SCI « Les Châtaignes » pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- > De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-122 – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat Atlantic'eau pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport du syndicat Atlantic'eau sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-123 – Présentation du rapport de la Commission communale pour l'accessibilité**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport de la Commission communale pour l'accessibilité.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-124 – Signature d'une convention de gestion avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique relative à l'aménagement de plateaux et d'arrêts de bus en écluse en agglomération au village du Perron**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de gestion relative à l'aménagement de plateaux et d'arrêts de bus en écluse en agglomération au village du Perron, conclue avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et annexée au projet de délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-125 – Tarifs municipaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 18.60 € le tarif de la fourniture et de la pose des buses de 200 mm de diamètre, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- > De dire que les autres tarifs applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, par délibération n°2016-112, en date du 8 novembre 2016, demeurent identiques.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-126 – Détermination du montant de l'indemnité versée aux piégeurs de ragondins**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer le montant de la prime à la capture versée aux piégeurs à 1,50 € par queue de ragondins ; avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- > D'autoriser Mme le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-127 – Signature d'une convention de partenariat avec le comité d'organisation de cyclo-cross de Pont-Château, dans le cadre de l'organisation d'une manche de la coupe du monde de cyclo-cross le 20 janvier 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer au Comité d'organisation du cyclo-cross de Pont-Château une subvention d'un montant de 30 000€ pour l'organisation d'une manche de la Coupe du monde 2018-2019 de cyclo-cross le 20 janvier 2019.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention conclue avec le Comité d'organisation du cyclo-cross de Pont-Château, relative à l'organisation d'une manche de la Coupe du monde de cyclo-cross le 20 janvier 2019, sur le site de Coët-Roz et annexée à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-128 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au roller club de Pont-Château**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 360€ au Roller club de Pont-Château pour l'organisation de la manifestation « Halloween Roller Party », le 31 octobre 2018.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-129 – Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 conclu avec la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois, les communes qui la composent et la Caisse d'Allocations Familiales et annexé au projet de délibération, toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l'économie générale du contrat, ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-130 – Validation du Projet Educatif de Territoire 2018-2021 labellisé « Plan Mercredi » et signature de la convention « Plan Mercredi »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'approuver le Projet Educatif de Territoire 2018-2021, labellisé « plan mercredi de la Commune de Pont-Château, annexée au projet de délibération, ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention Plan mercredi conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat pour la durée du Projet Educatif de Territoire ; ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.

## DÉLIBÉRATION N°2018-131 – Montant 2019 de la participation communale allouée aux écoles de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer ainsi le montant 2019 de la participation communale par élève aux frais de fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires privées de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château :

|                             | Fournitures scolaires |                  |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|
|                             | 2018                  | Proposition 2019 |
| Ecole Saint-Joseph          | 45,16 €               | 46,06 €          |
| Ecole Notre-Dame-de-Lourdes | 45,16 €               | 46,06 €          |

- > De fixer ainsi le montant 2019 de la participation communale par élève aux frais de fourniture scolaires, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château et pour ceux résidant hors de Pont-Château, pour lesquels la Commune bénéficie d'un remboursement des frais par la commune de résidence et de fixer ainsi la participation communale aux crédits administratifs (forfait) des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune :

|                        | Fournitures scolaires |                  | Crédits administratifs directeurs |                  |
|------------------------|-----------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|
|                        | 2018                  | Proposition 2019 | 2018                              | Proposition 2018 |
| Ecole Charlie Chaplin  | 45,16 €               | 46,06 €          | 500,00 €                          | 500,00 €         |
| Ecole Charles Perrault | 45,16 €               | 46,06 €          | 500,00 €                          | 500,00 €         |
| Ecole du Chat Perché   | 45,16 €               | 46,06 €          | 500,00 €                          | 500,00 €         |

- > De s'engager à demander aux communes extérieures, où sont domiciliés les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, de participer aux frais de fourniture scolaires, à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

## DÉLIBÉRATION N°2018-132 – Montant 2019 de la participation communale aux frais liés à la pratique d'activités diverses au sein des écoles de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Michel MENARD, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De fixer ainsi le montant 2019 de la participation communale par élève aux frais liés à la pratique d'activités diverses des écoles maternelles et élémentaires privées de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château. Le versement se fera en une seule fois sur la base des élèves présents au 1er janvier :

|                             | Activités diverses |                  |
|-----------------------------|--------------------|------------------|
|                             | 2018               | Proposition 2019 |
| Ecole Saint-Joseph          | 24,07 €            | 24,55 €          |
| Ecole Notre-Dame-de-Lourdes | 24,07 €            | 24,55 €          |

- > De fixer ainsi le montant 2019 de la participation communale par élève aux frais liés à la pratique d'activités diverses des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château et pour ceux résidant hors de Pont-Château, pour lesquels la Commune bénéficie d'un remboursement des frais par la commune de résidence. Le versement se fera en une seule fois sur la base des élèves présents au 1<sup>er</sup> janvier :

|                        | Activités diverses |                  |
|------------------------|--------------------|------------------|
|                        | 2018               | Proposition 2019 |
| Ecole Charlie Chaplin  | 24,07 €            | 24,55 €          |
| Ecole Charles Perrault | 24,07 €            | 24,55 €          |
| Ecole du Chat Perché   | 31,08 €            | 31,71 €          |

- > De s'engager à demander aux communes extérieures, où sont domiciliés les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, de participer aux frais liés à la pratique d'activités diverses, à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-133 – Avenant n°1 à la convention portant sur le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) conclue avec les communes de la circonscription de Pont-Château**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention portant sur le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, conclue avec les Communes de la circonscription de Pont-Château et annexé au projet de délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire  
  
 Danielle CORNET



